CONVENTION DE REPORTAGE OFFICIEL

CLAIRE LEGUILLOCHET

PHOTOGRAPHE PROFESSIONNEL - CHAMBRE DES MÉTIERS, 2005-2022

BP 71, 97190 LE GOSIER – GUADELOUPE
06 90 81 40 16 – manager.photopress.agency@gmail.com

Cette convention est dématérialisée, vous pouvez la remplir et la signer à partir de votre smartphone.

DATE ET LIEU DE LA CÉRÉMONIE CIVILE

_____

DATE ET LIEU DE LA CÉRÉMONIE RELIGIEUSE

_____

PRÉNOMS ET NOMS DES FUTURS MARIÉS

_____ & _____

E-MAILS :

_____

TÉLÉPHONES :

_____

ADRESSE DE LIVRAISON

_____

_____

COMMENTAIRES

_____

_____

_____

_____

NOUS CHOISISSONS LA FORMULE :

_____

NOUS CHOISISSONS LES SUPPLÉMENTS :

_____

_____

POUR UN MONTANT TOTAL DE :

_____

NOUS VERSONS 30% D'ARRHES D'UN MONTANT DE :

_____

- ❑ PAR VIREMENT BANCAIRE - IBAN LBP - FR80 2004 1010 1803 1983 3T01 550 – BIC - PSSTFRPPBTE
- ❑ PAR CHÈQUE ADRESSÉ À PHOTOPRESS - BP 71 - 97190 LE GOSIER -

ATTENTION : VOUS CHOISISSEZ UN PHOTOGRAPHE PROFESSIONNEL EXPÉRIMENTÉ ET TALENTUEUX, PRÉPAREZ-VOUS À DES PHOTOGRAPHIES DE MARIAGE SUBLIMES.

SIGNATURES DES FUTURS MARIÉS SUIVIES DE LA « MENTION LU ET APPROUVÉ ».

_____ & _____

ACTÉ LE

_____

DANS LA VILLE DE

_____

***

SIGNATURE DE CLAIRE LEGUILLOCHET SUIVIE DE LA « MENTION LU ET APPROUVÉ ».

_____

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Le reportage officiel de mariage constitue une obligation de moyens réalisée dans un cadre familial.
- Les photographies sont des œuvres régies par le code de propriété intellectuelle.
- Les mariés autorisent le photographe à prendre des photos de toutes les personnes présentes au mariage pour les intégrer dans la galerie web des invités.
- Cette réservation vous donne droit à une réduction de 50% sur l'ensemble de vos shootings ultérieurs durant 3 ans.
- Toute demande formulée un an après le Mariage est caduque.
- L'utilisation de quelques clichés pourra être requise pour la communication du photographe ou sa participation aux concours nationaux et internationaux.
- Le règlement du solde est effectué au jour du Mariage.
- Le délais de livraison est d'environs 2 semaines ou 4 semaines à partir du jour du règlement tardif.